

### La retraite selon Macron: tous perdants!

# A partir du 5 décembre 2019, tous en grève et dans la rue!

Acquis aux lois du marché et du profit, Emmanuel Macron mène une politique dévastatrice pour tous les salariés du public et du privé. Les agents du ministère de la Culture, fonctionnaires et contractuels, ne sont pas épargnés par les politiques d'austérité budgétaire et de remise en cause des conquêtes sociales et démocratiques issues notamment du programme du Conseil National de la Résistance.

Les attaques du pouvoir exécutif, au service d'une oligarchie ultralibérale, se multiplient sur tous les fronts :

- démantèlement du code du travail par ordonnances au mépris d'un débat réellement démocratique ;
- attaques des régimes de Sécurité sociale et mise à mal de la protection de santé et de l'hôpital public ;
- remise en cause de la garantie d'un revenu de subsistance en cas de perte d'emploi au travers de la réforme injuste de l'assurance chômage ;
- des cadeaux fiscaux et des exonérations de cotisations sociales au profit des actionnaires et des grands groupes.

#### Et maintenant, Macron s'attaque à nos retraites!

Prétextant une prise en compte de toutes les étapes de la vie professionnelle, et au nom d'une « société nouvelle », la réforme remet en cause le principe fondé sur la répartition et la solidarité intergénérationnelle et, prépare un abaissement des pensions de toutes et tous.

Les préconisations du rapport Delevoye, en service commandé par Macron, présentent un projet dogmatique du futur système des retraites pour l'ensemble des salariés et agents publics en organisant :

- la liquidation du régime général et des régimes spéciaux ;
- l'abandon des principes fondés sur la répartition et la solidarité interprofessionnelle ;
- un régime individualisé par points;
   « Le système par point, en réalité, ça permet une chose, qu'aucun homme politique n'avoue. Cela permet de diminuer chaque année la valeur des points et donc de diminuer le niveau des pensions ». François Fillon, 2016.
- la mise en place d'un âge pivot à 64 ans ou un allongement de la durée de cotisations ;
- un calcul défavorable au conjoint survivant pour les pensions de réversion.

Tous les calculs menés à ce jour sur les retraites futures, aussi bien des salariés du public comme du privé, aboutissent au même constat : une baisse de 15 à 25 % des montants de toutes les retraites (taux de remplacement) par rapport à la situation actuelle.

Le projet de réforme des retraites, c'est ne plus prendre en compte uniquement les meilleures années et mois de salaires pour calculer les montants

Le montant des pensions de retraite serait désormais calculé, pour l'ensemble des salariés (public, privé) sur la **totalité de la carrière** (min. 43 annuités cotisées) au lieu des 25 meilleures années de salaire pour les contractuels de droit privé ou public et les 6 derniers mois pour les fonctionnaires (sur la base d'un salaire sans les primes pour ces derniers).

- Pour les contractuels de droit privé ou public c'est au minimum une perte de -122€/mois pour un salarié au SMIC, -184/mois pour un salaire de 2280€ brut mensuel et -247€/mois pour un cadre à 40K€ annuel (source : Capital).
- Pour les fonctionnaires, les projections démontrent également des baisses très importantes :

Age de départ	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
Catégorie A	-214€	- 216€	-218€	-217€	- 152 €	- 79 €
Catégorie B	-232€	- 292 €	-307€	-322€	-352€	-319€
Catégorie C	- 280 €	– 299 €	-317€	-336€	-319€	- 298 €

<sup>\*</sup>Pertes nettes pour des carrières débutées à 22 ans avec promotions à 39 puis 55 ans pour les B et C et 49 ans pour les A.

#### La CGT appelle à la grève et à manifester le 5 décembre 2019!

#### Défendons notre système de retraite et notre pouvoir d'achat par :

- l'âge légal de départ à 60 ans à taux plein après 37,5 ans de cotisations et un taux de remplacement à 75 % pour une carrière complète ;
- le maintien du calcul sur la base des 6 derniers mois de traitement pour les fonctionnaires et sur les 10 meilleures années au lieu des 25 meilleures années pour les salariés du régime général, ainsi que pour les contractuels de droit public ;
- le maintien de tous les régimes spéciaux et des pensions civiles
- l'intégration des primes dans le calcul de l'assiette des cotisations retraite ;
- un minimum retraite au moins égal au SMIC;
- l'augmentation de toutes les rémunérations et des salaires notamment par le dégel immédiat de la valeur du point d'indice ;
- une meilleure prise en compte de la pénibilité et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ;
- le maintien des avantages familiaux et la pérennité du mode d'attribution de la pension de réversion;

## C'est pourquoi, nous exigeons l'abandon du projet de réforme des retraites Delevoye-Macron



DANS L'ACTION,
ET DANS LES MANIFESTATIONS,
A PARTIR DU 5 DÉCEMBRE 2019